

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

Le vide grenier se déroulera Dimanche 2 Août 2026 de 9 heures à 18 heure, à l'emplacement du site de Pen Bron La Turballe. Il est organisé par l'association « La Croisière de Pen Bron. » Il est ouvert aux particuliers.

1. L'accueil se fera à partir de 7 heures. Les exposants s'installent dans les places qui leur sont attribuées par l'accueil. Il est interdit de modifier les emplacements attribués par l'organisation.
2. L'emplacement devra être laissé propre en fin de journée par l'exposant.
3. Le droit de place est fixé à 15 euros par emplacement de 4m x 3m.
4. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenu responsable de litiges tels que perte, vol, casse ou détérioration des objets. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (Produit inflammable, armes, etc...), Les organisateurs se déchargent de toutes responsabilités en cas d'accident corporel.
5. Tout mineur doit être accompagné lors de la vente par une personne majeure.
6. Toute personne ne respectant pas la réglementation sera priée de quitter les lieux sans remboursement ni indemnité.
7. La vente de produits alimentaires n'est pas autorisée.
8. Les organisateurs ne fournissent aucun matériel d'exposition.
9. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure ou d'intempéries.
10. L'inscription à l'opération vide grenier implique l'acceptation du présent règlement.
11. Aucune réservation ne sera remboursée sauf annulation dûment justifiée par un document prouvant l'impossibilité d'être présent et validé par l'organisation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

E-mail

(Joindre obligatoirement photocopie recto verso de la carte d'identité)

Je déclare sur l'honneur :

- Ne vendre que des objets personnels et usagés (L.310.2 du Code du Commerce)
- Ne participer qu'à deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (R.32.9 du Code pénal)

DROIT DE PLACE pour emplacement de 4m x 3m : **15 €**

Règlement par chèque à l'ordre de l'association «La Croisière de Pen Bron»

L'inscription sera validée à réception du règlement. Je certifie avoir pris connaissance du règlement ci-joint du vide grenier du 2 août 2026

Date...../...../2026

Signature

précédée de la mention « Lu et approuvé »